

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

GILLES LAMBERT - CHRISTOPHE ABEL
Huissiers de Justice Associés



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Dressé par Maître Gilles LAMBERT

COPIE

**Ensemencement de deux parcelles de terre à ARCENANT 21700
à la demande de Madame Anne-Françoise PARENT en date du 24 février 2023**



Tél. 03.80.24.72.58 - Fax : 03.80.24.03.68
20 rue Jacques de Molay BP 155 21204 Beaune cedex
Email s.c.p.menut.lambert.abel@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Et le vendredi VINGT QUATRE FEVRIER à 15 heures

A LA DEMANDE DE :

Madame Anne Françoise PARENT née GROS, le 30 janvier 1957, de nationalité française, viticultrice demeurant 5 Grande Rue à POMMARD 21630, représentée pour les besoins des constatations par **Monsieur François PARENT**,

Lequel m'a préalablement exposé :

Que son épouse est propriétaire de diverses parcelles de terres agricoles sises sur le territoire de la commune d'ARCENANT 21700 à proximité du hameau de CHEVREY cadastrées section ZD numéro 103 et 105.

Ces parcelles étaient précédemment exploitées par l'EARL DE BERTHEAUX représentée par un Monsieur GOICHON domicilié à MESSANGES 21220 sans bail ni contrepartie financière ou autre.

L'intéressé a cessé son activité mais mes requérants ont appris incidemment qu'un nouvel exploitant aurait semé lesdites parcelles au mépris de leurs droits et sans être titulaire d'aucun contrat de location.

Que la requérante a donc le plus grand intérêt à faire dresser constat de la matérialité de cette situation afin de préserver ses droits et actions.

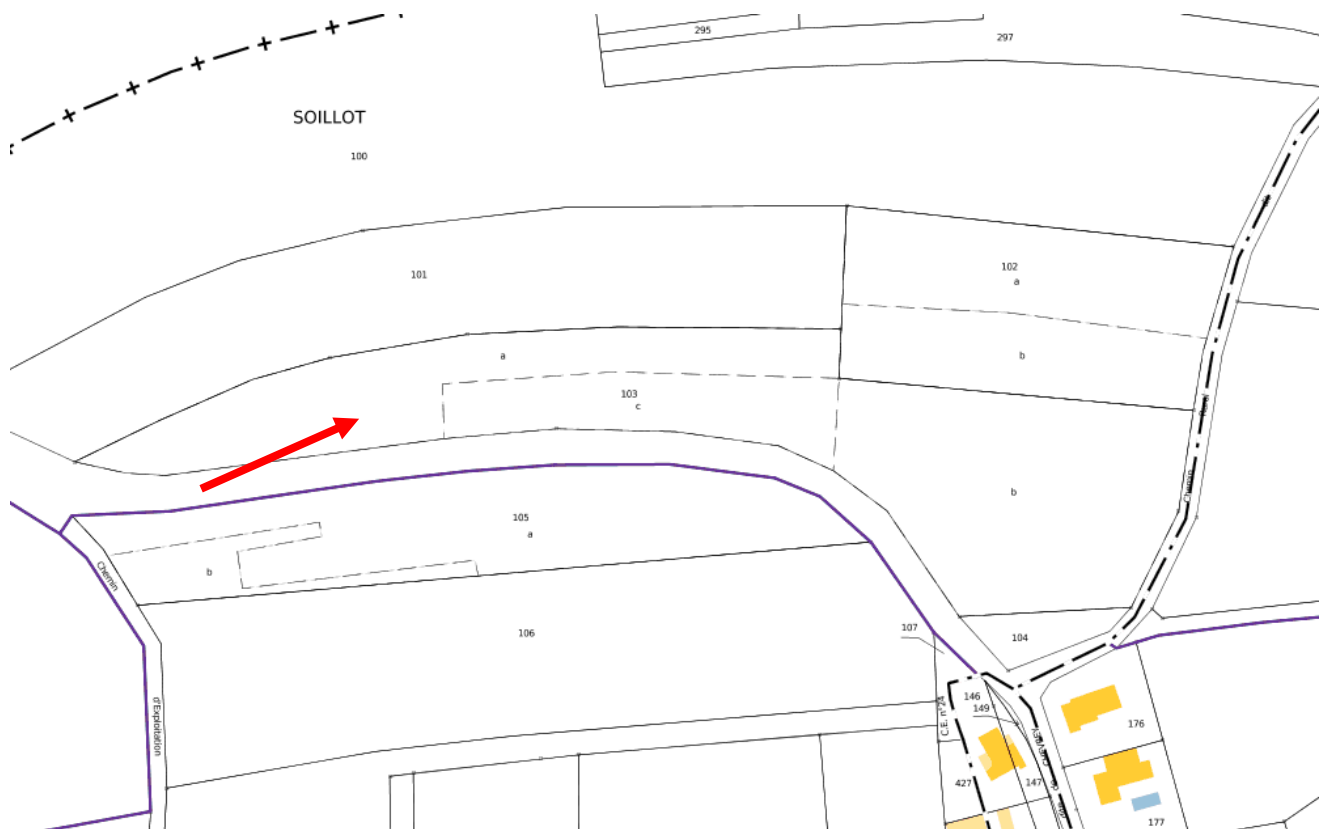
Déférant à cette requête,

Je soussigné Maître Gilles LAMBERT, Huissier de Justice Associé au sein de la SCP Gilles LAMBERT & Christophe ABEL, ayant Résidence à 21200 BEAUNE, 20 Rue Jacques de Molay, Résidence la Colombière,

certifié m'être rendu ce jour sur le territoire de la commune d'ARCENANT 21700 où là étant, en présence de Monsieur François PARENT depuis la voie publique, j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS :

1° COMMUNE D'ARCENANT Lieudit : « Soillot » cadastrée section ZD numéro 103 pour 47 ares 04 centiares + 65 ares et 20 centiares :





La parcelle est localisée en contre bas de la chaussée de la route C2 conduisant au hameau de CHEVREY.

Je constate que cette parcelle qui est caractérisée par une partie boisée longeant la chaussée, elle est semée sur l'ensemble de sa surface à l'identique des parcelles contiguës situées en contrebas figurant sous les numéros 101 et 102 du plan, le sol est en est recouvert de fines pousses vertes en lignes très régulières.

J'indique sur la numérisation de vue aérienne ci-dessous l'angle de prise de vue des trois clichés réalisés par mes soins au moyen d'une flèche de couleur rouge :







Nous poursuivons la route C2 longeant la partie boisée de la parcelle qui forme un tournant sur la droite aboutissant à l'entrée du hameau de CHEVREY.

Je réalise cinq clichés représentant la partie Est de la parcelle à l'entrée du hameau suivant deux axes.

J'indique sur la numérisation de vue aérienne ci-dessous les angles de prise de vue au moyen d'une flèche de couleur rouge :

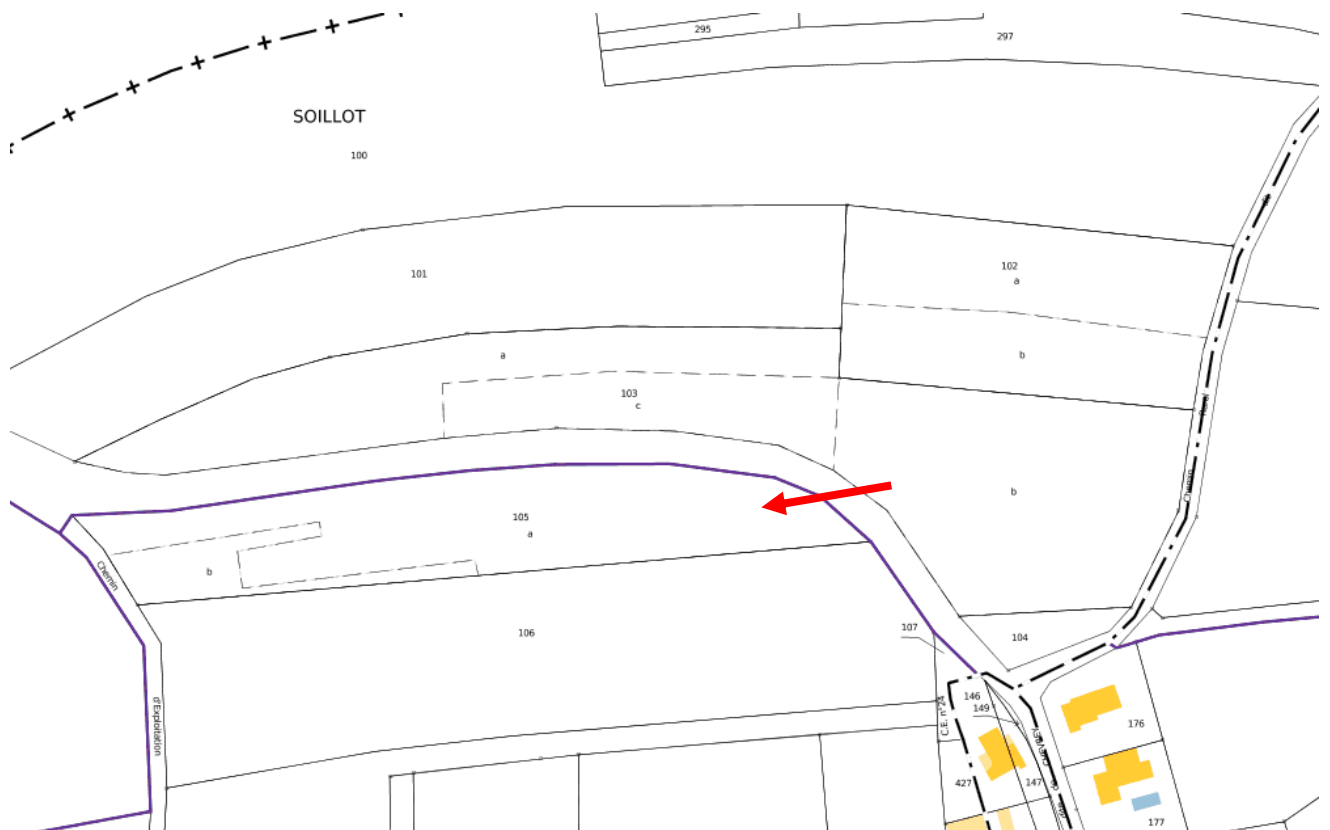








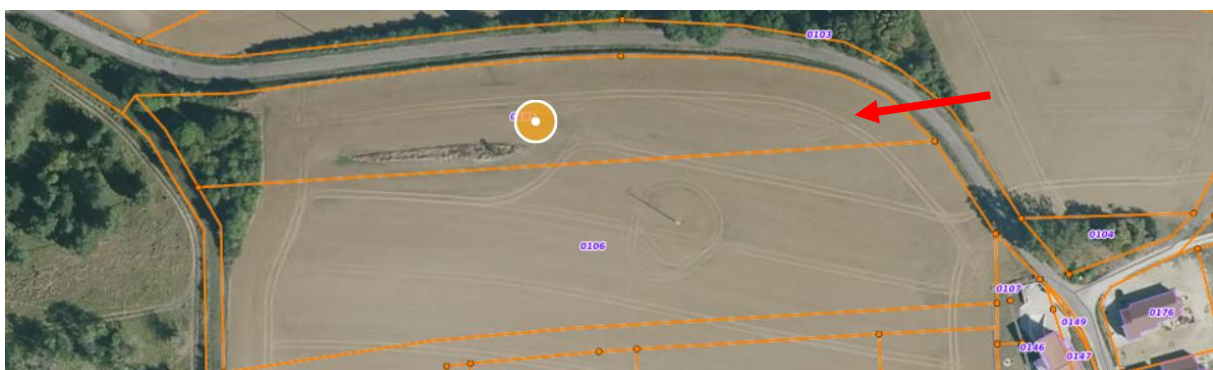
2° COMMUNE D'ARCENANT Lieudit : « Le Cornille » parcelle cadastrée section ZD numéro 105 pour une surface de 60 ares et 74 centiares :



Cette deuxième parcelle se trouve de l'autre côté de la chaussée du C2 (au Sud).

Je constate que cette parcelle est également semée sur la totalité de sa surface formant un ensemble uniforme d'aspect avec la parcelle ZD numéro 106, le sol est en est recouvert de fines pousses vertes en lignes très régulières.

Je réalise quatre clichés depuis la voie publique dont j'indique l'angle de prise de vue sur la numérisation de vue aérienne ci-dessous :





COPIE



COPIE

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé trente-quatre photographies numériques réalisées par mes soins sur les lieux au moment des constatations.

**COUT : Mémoire détaillé sur facture
Décret du 26/02/2016**



Gilles LAMBERT
Huissier de Justice Associé

